

## Décision n° D.2024-29

### Travaux d'extension de la maison funéraire pour la création d'une salle omniculture

- Lot n°1 : terrassement, démolitions, gros œuvre, VRD et abords
- Lot n°2 : charpente, couverture, zinguerie et bardage
- Lot n°3 : étanchéité
- Lot n°4 : menuiseries extérieures aluminium, vitrerie et brie de soleil
- Lot n°5 : menuiseries intérieures bois
- Lot n°6 : cloisons, plafonds, isolation et faux plafonds
- Lot n°7 : peintures intérieures
- Lot n°8 : serrurerie
- Lot n°9 : chape, carrelage et faïences
- Lot n°10 : chauffage, plomberie et ventilation
- Lot n°11 : électricité et courant faible
- Lot n°12 : enduit de façades et peintures extérieures
- Lot n°13 : toilettes automatiques
- Lot n°14 : mobiliers

### Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122.22 et suivants ;
- VU** La Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et notamment son article 9, dite loi « MURCEF » ;
- VU** Le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- VU** les délibérations du Conseil Municipal n° Del-2020-IV-94 du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et n° Del-2020-IV-96 du 04 juillet 2020 et n° Del-2020-V-97 du 10 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de FAVERGES-SEYTHENEX pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;
- VU** La consultation relative à des travaux estimés à moins de 5 382 000 €uros (hors taxes) lancée par procédure adaptée ;
- VU** L'avis d'appel public à la concurrence publié le 2 mai 2024 sur la plate-forme internet : MP74.fr de la Mairie de Faverges-Seythenex, sur le « ledauphine.com » de la Haute-Savoie et sur le « ledauphine.com » de la Savoie.

**CONSIDERANT** de procéder à la mise en œuvre des travaux d'extension de la maison funéraire en créant une salle omniculture, située sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de conclure un marché de travaux suivant la procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 et suivant du code de la commande publique pour cette opération ;

**CONSIDERANT** la décomposition de la consultation en plusieurs lots et la détermination des besoins établie telle que suit :

- Lot n°1 : terrassement, démolitions, gros œuvre, VRD et abords
- Lot n°2 : charpente, couverture, zinguerie et bardage
- Lot n°3 : étanchéité
- Lot n°4 : menuiseries extérieures aluminium, vitrerie et brie de soleil
- Lot n°5 : menuiseries intérieures bois
- Lot n°6 : cloisons, plafonds, isolation et faux plafonds
- Lot n°7 : peintures intérieures
- Lot n°8 : serrurerie
- Lot n°9 : chape, carrelage et faïences

Lot n°10 : chauffage, plomberie et ventilation  
Lot n°11 : électricité et courant faible  
Lot n°12 : enduit de façades et peintures extérieures  
Lot n°13 : toilettes automatiques  
Lot n°14 : mobiliers

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 – Attributaire** : Il sera conclu les marchés suivants pour chacun des lots soit :

#### **N**

Pour le lot n°1 « terrassement, démolitions, gros œuvre, VRD et abords » avec l'Entreprise MARCUCCILLI MACONNERIE – 145 route du Rosay – 74210 SAINT-FERREOL, pour un :

- Montant hors taxes :	259 407,30 €uros
- T.V.A. à 20 %	51 881,46 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	311 288,76 €uros

Pour le lot n°2 « charpente, couverture, zinguerie et bardage » avec l'Entreprise MEYER Antoine – 540 route de Thônes – Faverges – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX, pour un :

- Montant hors taxes :	117 659,40 €uros
- T.V.A. à 20 %	23 531,88 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	141 191,28 €uros

Pour le lot n°3 « étanchéité » avec l'Entreprise ETANCHEITE DES 2 SAVOIE – 450 rue de Longifan – 38530 CHAPAREILLAN, pour un :

- Montant hors taxes :	5 337,64 €uros
- T.V.A. à 20 %	1 067,53€uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	6 405,17 €uros

Pour le lot n°4 « menuiseries extérieures aluminium, vitrerie, brie de soleil » avec l'Entreprise REV'ALU – ZAC du Rotey – 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES, pour un :

- Montant hors taxes :	69 891,00 €uros
- T.V.A. à 20 %	13 978,20 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	83 869,20 €uros

Pour le lot n°5 « menuiseries intérieures bois » avec l'Entreprise MENUISERIE SAVOISIENNE – 657 Route des Chênes – ZA de Terre Neuve – 73200 GILLY SUR ISERE, pour un :

- Montant hors taxes :	25 687 ,63 €uros
- T.V.A. à 20 %	5 137,52€uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	30 825,15 €uros

Pour le lot n°6 « cloisons, plafonds, isolation, faux plafonds » avec l'Entreprise CHARVIN PEINTURE – 343 route du Villard – 74410 SAINT JORIOZ, pour un :

- Montant hors taxes :	60 000,00 €uros
- T.V.A. à 20 %	12 000,00 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	72 000,00 €uros

Pour le lot n°7 « peintures intérieures » avec l'Entreprise CHARVIN PEINTURE – 343 route du Villard – 74410 SAINT JORIOZ, pour un :

- Montant hors taxes :	13 619,46 €uros
- T.V.A. à 20 %	2 723,89 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	16 343,35 €uros

Pour le lot n°8 « serrurerie » avec la SOCIETE DU VILLARET – 533 route du Marais – ZAE le Tuilerie – 74410 SAINT JORIOZ pour un :

- Montant hors taxes :	44 102,55 €uros
- T.V.A. à 20 %	8 820,51 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	52 923,06 €uros

Pour le lot n°9 « chape, carrelage et faïences » avec l'Entreprise CONCEPTION REALISATION CARRELAGES – 19 Impasse Denis Papin – 73100 GRESY SUR ISERE, pour un :

- Montant hors taxes :	37 339,54 €uros
- T.V.A. à 20 %	7 467,90 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	44 807,44 €uros

Pour le lot n°10 « chauffage, plomberie et ventilation » avec l'Entreprise SAJECLIM – 403 rue Erier – 73290 LA MOTTE SERVOLEX pour un :

- Montant hors taxes :	35 935,00 €uros
- T.V.A. à 20 %	7 187,00 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	43 122,00 €uros

Pour le lot n°11 « électricité et courant faible » avec l'Entreprise RICHIERO – ZI rue Ambroise Croizat – BP 09 – 73401 UGINE CEDEX, pour un :

- Montant hors taxes :	47 051,31 €uros
- T.V.A. à 20 %	9 410,26 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	56 461,57 €uros

Pour le lot n°12 « enduit de façades et peintures extérieures » avec l'Entreprise CHARVIN PEINTURE – 343 route du Villard – 74410 SAINT JORIOZ, pour un :

- Montant hors taxes :	18 891,37 €uros
- T.V.A. à 20 %	3 778,27 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	22 669,64 €uros

Pour le lot n°13 « toilettes automatiques » avec l'Entreprise MPS – ZAE du Mouta – CS 50014 – 40230 JOSSE, pour un :

- Montant hors taxes :	46 000,00 €uros
- T.V.A. à 20 %	9 200,00 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. :	55 200,00 €uros

Pour le lot n°14 « mobiliers » avec l'Entreprise HOUSSARD MOBILIER – 5 rue Victor Lemarchand – 50300 AVRANCHES, pour un :

- Montant hors taxes : 18 984,03 €uros
- T.V.A. à 20 % 3 796,80 €uros
- Montant Total des prestations T.T.C. : 22 780,83 €uros

**ARTICLE 2 - Budget** : Le montant de la dépense à engager au titre de ces marchés est inscrit au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire, le directeur général des services et le comptable assignataire de la Commune de Faverges-Seythenex sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 - Délibération** : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, conformément à l'Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 5 - Voie de recours** : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- Date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**ARTICLE 6** - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Faverges-Seythenex et une copie sera adressée :

- Représentant de l'État dans le Département de la Haute-Savoie ;
- Monsieur le Comptable public de RUMILLY.

Faverges-Seythenex, le 25 juillet 2024.

Décision devenue exécutoire compte-tenu  
de la réception en Préfecture le : 02 AOUT 2024

Et de la publication le : 02 AOUT 2024

Pour le Maire empêché,

La première Adjointe au Maire,  
Martine BRASSOUD



Compte-rendu de cette décision a été fait lors de la séance du conseil municipal du.....